



Soutien aux membres actifs – volet mobilisation

Afin de stimuler la mobilisation des membres au regard d'enjeux de santé personnelle, l'ACM intègre à son offre de service le programme « ACM en forme ».

Pour son volet « mobilisation », le programme permet le soutien à l'organisation d'activités demandé par un groupe d'au moins quatre (4) membres et visant leur mise en forme, la pratique d'une activité de nature sportive ou leur santé personnelle

Exemple d'activités

- Club de marche
- Inscription d'un groupe à une marche / course / activité sportive dans le cadre d'un événement caritatif
- Constitution d'une équipe dans le cadre d'une ligue de garage

Nature du soutien offert

- Soutien à la visibilité de l'ACM au sein du groupe, par exemple : T-Shirt, bandeau, chandail, tuque (selon le besoin, et si demandé)
- Soutien financier, par exemple : remboursement en tout ou en partie des frais d'inscription, don à l'organisme visé
- Le montant maximal par demande est de 100 \$ par membre impliqué, pour un montant maximal de 2 000 \$ par année pour l'ensemble des demandes.

Modalités pour l'approbation et le remboursement:

- La demande de soutien doit être faite par courriel préalablement à la demande de remboursement
- Le demande doit inclure minimalement la nature de l'activité, le nom des membres qui se sont engagés à participer à l'activité et la nature du besoin de soutien
- Le Conseil traite chaque demande par ordre d'arrivée et tient un registre des activités subventionnées
- Les décisions du Conseil quant à l'approbation du projet sont sans appel
- Une demande n'est valable que pour l'année scolaire en cours. La poursuite d'une activité doit faire l'objet d'une demande pour l'année concernée.
- L'activité doit permettre une visibilité de l'ACM au sein de la CSDM (à l'interne) et sera diffusée sur le site <https://acm.quebec>

Le programme est en place dès maintenant